



Propriété immo avant mariage et divorce

Par **Jeff Cha**, le **08/02/2017** à **14:57**

Bonjour

Je vais bientôt divorcer.

Avant mon mariage j'ai acheté un bien sous le régime lmp.

Mariage sous la communauté des biens réduite aux acquêts.

Je prend des faux chiffres pour faciliter la compréhension.

Le crédit me coûte 100 euro par mois.

Les loyers qui rentrent sont de 60.

Tous les mois depuis le mariage, la communauté met donc 40 euro de sa poche.

Je précise que le bien est à mon nom propre.

Le crédit l'était aussi mais depuis un rachat il est aux deux noms. Pas de clause de réemploi.

Si je comprends bien je vais devoir à madame la moitié des sorties à savoir $100/2$ et la moitié des entrées à savoir $60/2$ et ceci pour chaque mois de mariage ?

Donc $(50 + 30) \times$ nombre de mois de mariage ?

Dans ma tête c'était la moitié des 40 euro de différence mais je n'ai pas bien compris le notaire.

Ça m'inquiète beaucoup car c'est une somme énorme à la fin...

Deuxième question, si le bien est vendu avant divorce, est ce que cela est toujours valable ?

Merci pour votre temps

Bonne journée

Par **youris**, le **08/02/2017** à **17:41**

bonjour,
les loyers perçus rentrent-ils dans la communauté ?
si oui, la communauté s'appauvrit chaque mois pour votre bien propre de 40 €.
vous devez donc à la communauté 40 € par mois de mariage plus les frais que la
communauté a payé pour les frais divers afférents à votre bien propre (travaux, assurances...).
cette somme appartenant à la communauté ira à chaque futur ex-époux.
salutations

Par **Jeff Cha**, le **08/02/2017** à **17:48**

Oui tout rentre dans la communauté

Par **Jeff Cha**, le **08/02/2017** à **17:49**

Donc je lui devrais bien les frais + 40/2 par mois